

Arrêté n° 3353

**Objet : Gratuité des Parkings
Saint Jacques et Alaman
pour les fêtes de fin d'année
2021**

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Châtelleraut,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

VU la délibération n°1 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment l'alinéa 2 « L'accès gratuit aux parkings publics à l'occasion de manifestations et événements organisés dans le centre ville ou à proximité et notamment les fêtes de fin d'année, la fête de la musique, la journée nationale des véhicules d'époque. Ces droits et tarifs peuvent, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées »

VU l'arrêté n°2020/86 du 15 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Michel FRESNEAU, 10^{ème} adjoint,

VU la délibération n°37 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 modifiant la tarification des parcs de stationnement : Saint Jacques, Alaman, Blossac, Château et Notre Dame,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instaurer la gratuité du stationnement dans les Parkings Saint Jacques et Alaman pour les fêtes de fin d'année 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Le présent arrêté a pour objet d'instaurer la gratuité du stationnement des Parkings Saint Jacques et Alaman pour les fêtes de fin d'année 2021.

ARTICLE 2 - Les dates de gratuité sont les suivantes :

- samedi 11 décembre 2021,
- samedi 18 décembre 2021,
- jeudi 11 décembre 2021,
- vendredi 24 décembre 2021.

Pour les abonnés, 4 jours leurs seront crédités sur présentation de leur carte à l'accueil du parking.

ARTICLE 3 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet et monsieur le trésorier des collectivités de Grand Châtelleraut, et sera affiché.

A Châtelleraut, le

Pour le Maire,
L'Adjoint en charge
du stationnement,

Michel FRESNEAU